

PROVINCE
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
THUIN

VILLE
de
THUIN

Numéro postal 6530

Délibération n°2

Service : Secrétariat

OBJET : Travaux
forage rue Verte à
Thuin – Mesures de
police.

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :

SEANCE du 28 décembre 2017

Présents : M. P. NAVEZ, Bourgmestre f.f.-Président,
MM. Ph. BLANCHART, V. CRAMPONT, P. VRAIE, Mme K. COSYNS, Echevins.
Mme ME VAN LAETHEM, Présidente du CPAS
Mme M. DUTRIEUX, Directrice générale.

LE COLLEGE,

Vu les articles 133, al 2 et 135 § 2 de la Nouvelle loi communale ;

Considérant la demande de la société FORDIBEL sollicitant la fermeture à la circulation de la rue Verte à Thuin durant les travaux de forage pour le compte d'ORES du mardi 09 janvier 2018 à 7h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h00 ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière et les lois coordonnées y afférentes ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions et le modèle du protocole d'accord en exécution de l'article 23 de la loi relative aux sanctions administratives communales ;

Vu le règlement général de police de Thuin ;

Vu le protocole d'accord signé avec le Parquet de Charleroi, sur base de la loi du 24 juin 2013, de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 et du règlement général de police de Thuin ;

Vu les articles 112-114-115 et 133 de la loi communale ;

DECIDE :

Article 1 : Du mardi 09 janvier 2018 à 7h30 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h00, l'arrêt et le stationnement seront interdits dans la rue Verte à Thuin excepté les véhicules du chantier.

Article 2 : Du mardi 09 janvier 2018 à 7h30 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h00, la circulation dans la rue Verte sera autorisée dans les deux sens uniquement pour les riverains et les véhicules de secours en intervention. Une signalisation voie sans issue sera placée au début de la voirie.

Article 3 : Du mardi 09 janvier 2018 à 7h30 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h00, la circulation sera déviée et autorisée, uniquement aux riverains, dans les deux sens au Chemin du Halage. Une signalisation voie sans issue sera placée au début de la voirie.

Article 4 : Les signaux requis conformes à ceux prévus par le règlement général sur la police de la circulation routière seront placés de façon réglementaire aux endroits adéquats.

Article 5 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière ou d'une sanction administrative.

PROVINCE
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
THUIN

VILLE
de
THUIN

Numéro postal 6530

Délibération n°2

Service : Secrétariat

OBJET : Travaux
forage rue Verte à
Thuin – Mesures de
police.

Article 6 : La présente délibération sera adressée à la société FORDIBEL, à Monsieur le Chef de Corps de la police locale 5338 Germinalt, au service Equipement de la Ville, à la Zone de Secours Hainaut Est, aux services des urgences des hôpitaux de Lobbes et Vésale, à la société IPALLE ainsi qu'au SPW Voies Navigables.

En séance, date que dessus;

La Directrice générale,
(s) M. DUTRIEUX

Le Président,
(s) P. NAVEZ

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre f.f.

Michelle DUTRIEUX



Pierre NAVEZ
5^{ème} Echevin